

Allianz European Pension Investments
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
R.C.S. Luxembourg B 117.986

Avis aux Actionnaires

Le Conseil d'administration de Allianz European Pension Investments (SICAV) (la « Société ») fait savoir par la présente que le montant minimum d'investissement sur les catégories d'actions N et NT passera de 200 000 EUR à 10 000 000 EUR en respectant l'équivalent dans la devise respective de la catégorie d'actions à compter du 31 décembre 2020.

Les Actionnaires qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées peuvent demander gratuitement le rachat ou la conversion de leurs actions jusqu'au 30 décembre 2020.

Le prospectus daté du 31 décembre 2020 est accessible ou disponible gratuitement au siège social de la Société, de la Société de Gestion à Francfort-sur-le-Main et des Agents d'information de la Société au Luxembourg (State Street Bank International GmbH, succursale luxembourgeoise au Luxembourg) et dans tout autre pays dans lequel les Compartiments de la Société sont enregistrés pour la distribution publique à la date d'entrée en vigueur du prospectus.

Senningerberg, novembre 2020

Sur ordre du Conseil d'administration
Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale anglaise prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.